

EH
Interne : 9621



Mis en ligne le :

21 NOV. 2022

ARRETE N° 2022/3770

AUTORISANT LA PRISE EN CHARGE DE RECOMPENSES POUR LES LAUREATS DU TOURNOI DU JEU VIDEO DRAGON BALL LE 10 DECEMBRE 2022

Le Maire de la Ville de Nouméa,

Vu la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/857 du 8 novembre 2018 fixant les modalités d'attribution des prix, prestations diverses, gratifications ou pécules en matière d'actions culturelles, sportives, festives, sociales, éducatives et d'insertion.

ARRETE :

ARTICLE 1/

Est autorisé, à titre de récompense dans le cadre de l'organisation du tournoi de jeu vidéo *Dragon Ball* le 10 décembre 2022 à la Médiathèque de Rivière-Salée, l'achat de 7 figurines d'une valeur de 35 850 francs CFP auprès de la Sugoi Market réparti comme suit :

- 1 figurine pour un montant de 15 900 francs CFP
- 1 figurine pour un montant de 6 500 francs CFP
- 2 figurines pour 2 990 francs CFP chacune, soit un montant total de 5 980 francs CFP
- 3 figurines pour 2 490 francs CFP chacune, soit un montant total de 7 470 francs CFP.

ARTICLE 2/

La dépense est imputable au budget 2022 de la Ville de Nouméa, au chapitre 65 – Charges de gestion courante.

ARTICLE 3/

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent arrêté est de 2 mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera enregistré et notifié à l'intéressé.

Nouméa, le 21 NOV. 2022

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint

Marc-Olivier VERGÉ



DESTINATAIRES :

DF (dont TPS).....2
DCPR.....1
Le régisseur titulaire..... 1
Intéressé Sugoi Market (sugoiiteam@gmail.com).. 1
Mise en ligne